

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° B_2026_44

SOURCES EN ACTION – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PORTAGE DE LA COORDINATION DE L'ACCORD DE TERRITOIRE – RAPPORT MODIFICATIF

Date de la convocation
22/09/2026

Le 29 septembre 2026 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Treignac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
LAFRIQUE Philippe	x				
MICHON Marie-Hélène		G. BARAT	X		
SERRE Françoise		P. LAFRIQUE	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe	x				
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
CGS	CAGNON Olivier	X				
PV	DELEFOSSE Laurent			x		
VMM	LEGRAIN Olivier		S. BEZEAU	X		
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	2	1		3	3

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BEAUMONT Didier	X				
	BEZEAU Sophie	X				
	HORNEBECK Catherine	X				
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
	WORINGER Frédéric	X				
23	BERTRAND Frédéric	X				
	MASSON Sylvie	X				
87	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	7	1		8	8
	TOTAL EPCI et communes	9	2		11	11

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale - Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure 13 : Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

Mesure 15 : Préserver la qualité des eaux

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure 22 : - Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 38 - Développer les coopérations

Hors contrat de Parc 2023-2026

Le rapporteur, Catherine HORNEBECK, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C_2026_12 du Comité syndical du 1er juillet 2026 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°B.2023-44 du Bureau Syndical du 27 juin 2023 concernant le troisième contrat territorial de la Vienne Amont – Sources en Action (2024-2029) ;

Vu la délibération n°B.2025-08 du Bureau Syndicat du 17 janvier 2025 ;

Considérant

- La Charte 2018-2033, et notamment les mesures 4, 5, 6, 13, 14, 15 et 17 ;
- Les objectifs contractuels des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques initiés et coordonnés par le PNR de Millevaches en Limousin ;
- L'implication du PNR de Millevaches en Limousin dans la préservation des milieux aquatiques au travers des différents contrats territoriaux ;
- L'historique d'animation et coordination des missions en faveur des milieux aquatiques sur les différents bassins hydrographiques du Parc.

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) et l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTBV) coordonnent depuis 2011 le contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de la Vienne amont, Sources en Action. Un premier contrat s'est déroulé de 2011 à 2015, après deux années de reprogrammation, un deuxième contrat a vu le jour en 2017. Ce second contrat s'est achevé en fin d'année 2021. Les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels se sont accordés sur un renouvellement du contrat. Le démarrage de ce troisième s'est opéré en janvier 2024 après une période de bilan et de reprogrammation menée en concertation avec les parties prenantes sur les années 2022 et 2023.

Le principe de reconduction du contrat et du portage de la coordination avec l'EPTB a été validé lors du bureau syndical du 22 septembre 2021 (délibération n°B.2021-54). La programmation du PNR ML dans le cadre du contrat Sources en Action a été validée lors du bureau syndical du 27 juin 2023 (délibération n°B.2023-44).

Le PNR ML est à la fois coordonnateur du contrat et maître d'ouvrage. Les actions en maîtrise d'ouvrage du PNR ML sur la période 2024- 2029 portent un budget prévisionnel total de 502 450 € sur les 6 années, soit environ 8% du budget tous maîtres d'ouvrage confondus. Ce budget concerne majoritairement les actions de coordination, et de portage d'actions expérimentales et d'évaluations.

La première partie du troisième contrat s'est déroulée de 2024 à 2026. L'année 2026 correspond à la mi-parcours du contrat, un bilan des trois premières années et un ajustement des trois suivantes a eu lieu. A cette occasion, le contrat territorial devient un accord de territoire pour répondre aux nouveaux critères de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, principal financeur.

Description du projet :

Le contenu de la programmation du PNR ML au sein du contrat Sources en action n'évolue pas techniquement. Seul le plan de financement, nécessite une actualisation.

1° Animation agricole

Dans le cadre du contrat Sources en Action, Bio Nouvelle Aquitaine portait une animation spécifique auprès des agriculteurs, notamment via l'accompagnement et la sensibilisation à la conversion vers l'agriculture biologique. A l'occasion du bilan mi-parcours, Bio Nouvelle Aquitaine ne reconduit pas sa programmation pour les 3 prochaines années. Le PNR ML peut se proposer de reprendre l'animation agricole en focalisant les périmètres d'animation aux aires d'alimentations de captage, répondant ainsi de la stratégie initiale du contrat. Par ailleurs, dans le cadre de la convention entre le PNR ML et la SAFER, permettant de mettre à disposition des collectivités adhérentes au PNR ML l'outil Vigifoncier, les élus locaux ont sollicité le soutien d'une animation foncière sur les bassins d'alimentation des captages. Le temps de travail maximal alloué annuellement à cette opération serait de 0,4 ETP.

L'objectif de la mission, nouvelle pour le PNR ML, vise à créer une relation directe entre les maîtres d'ouvrage du contrat et les exploitants agricoles pour la prise en charge partagée des besoins agricoles et des opérations de restaurations de milieux ou d'accompagnement vers de nouvelles pratiques d'exploitations.

Le budget prévisionnel 2027-2029 de l'animation du contrat Sources en action, délibéré à hauteur de 182 180 € (n°B.2023-44) est augmenté en conséquence de 68 400 € pour l'animation agricole en faveur des milieux aquatiques.

2° Révision du plan de financement :

Historiquement et depuis son origine, la coordination de Sources en action était financée à hauteur de 60% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et à 20% (jusqu'à 30%) par le FEDER « Plan Loire Grandeur Nature ». La délibération n°B.2023-44 de juin 2023 prévoyait une recette FEDER de 20%. Il apparaît à ce jour que les financements FEDER n'ont pu être mobilisés. Les FEDER Massif et Région pourraient prendre le relai mais les échanges ne portent pas leurs fruits à ce jour. En conséquence, il est proposé de modifier à la baisse le plan de financement pour les années 2027 à 2029 en ne conservant que le financement de l'Agence de l'eau.

Les démarches pour obtenir le FEDER ou d'autres co-financements ne sont pas abandonnées pour autant.

En conséquence des 2 points précédents, le plan de financement prévisionnel pour 2027-2029 concernant la coordination et l'animation agricole du contrat Sources en action est le suivant :

Plan de financement prévisionnel modifié (en jaune la ligne d'animation ajoutée) :

Action	Dépenses 2027	Dépenses 2028	Dépenses 2029	Dépenses totales	Equivalent BIP annuels	AELB (%)	AELB (€)	RNA (%)	RNA (€)	PNR (%)	PNR (€)
Coordination	42 500,00	48 300,00	48 300,00	139 100,00	0,8 - 1,00	60,00	83 460,00	-	-	40,00	55 640,00
Coordination (OCARHY)	6 300,00	6 350,00	6 350,00	19 000,00	0,10	60,00	11 400,00	-	-	40,00	7 600,00
Animation générale	5 250,00	10 500,00	10 500,00	26 250,00	0,1 - 0,2	60,00	15 750,00	-	-	40,00	10 500,00
Animation agricole	22 800,00	22 800,00	22 800,00	68 400,00	0,40	50,00	34 200,00	-	-	50,00	34 200,00
Total	76 850,00	87 950,00	87 950,00	252 750,00	1,4 - 1,6	57,29	144 810,00	-	-	42,71	107 940,00
Travaux Forêt	-	15 000,00	-	15 000,00		60,00	9 000,00	20,00	3 000,00	20,00	3 000,00
Travaux Continuité	-	-	15 000,00	15 000,00		80,00	12 000,00	-	-	20,00	3 000,00
Total	-	15 000,00	15 000,00	30 000,00		70,00	21 000,00	10,00	3 000,00	20,00	6 000,00
Total animation + travaux	76 850,00	102 950,00	102 950,00	282 750,00		58,64	165 810,00	1,06	3 000,00	40,30	113 940,00

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la modification de la programmation du PNR ML pour l'animation portée dans le cadre de l'accord de territoire Sources en action pour les années 2027 à 2029 et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

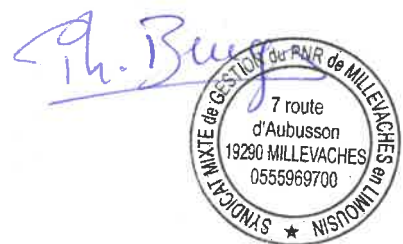
- de valider la modification de la programmation du PNR ML pour l'animation portée dans le cadre de l'accord de territoire Sources en action pour les années 2027 à 2029 et son plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	4	8		
Départemental = 6	2	2	3	6		
Communes = 8	1	7	8	8		
ÉPCI = 4	1	2	3	3		
TOTAL = 24		13	18			

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le
Et qu'elle a été affichée le



Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 019-251900130-20260929-B_2026_44-DE